

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2484

5 octobre 2012

### SOMMAIRE

Agence d'Assurance Gruen John Saràl ...	119186	ImmoForYou S.A. ....	119202
Anthony Management S.A. ....	119229	Indoc Holdings S.A. ....	119223
Care Plus ....	119211	Industeam S.A. ....	119224
Divine Finance S.A. ....	119191	Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A. ..	119225
Elementae S.A. ....	119206	International Textile Investment S.A. ...	119225
FANUC Luxembourg Corporation ....	119191	Iremis Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	119224
Fiar S.A. ....	119210	Irish Public Bar S.à r.l. ....	119226
Fitness First Luxembourg ....	119187	IVG EuroSelect The Square Verwaltungs-	
Flodrive UK V2 (General Partner) S.à r.l.		gesellschaft bürgerlichen Rechts ....	119226
.....	119209	Kaiserhof International S.à r.l. ....	119227
Flodrive UK V Property 1 S.à r.l. ....	119206	Kalia S.A. ....	119228
FOCAL - Fondation Ouverte pour la Cons-		LaSalle UK Ventures Co-Investment Pro-	
truction de l'Avenir du Luxembourg ...	119187	perty 1 S.à r.l. ....	119228
Gefco Consulting S.à r.l. ....	119199	LaSalle UK Ventures Co-Investment Pro-	
GETS Marketing Company ....	119232	perty 2 S.à r.l. ....	119229
GETS Marketing Company ....	119232	LaSalle UK Ventures Property 10 ....	119229
Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l.		LaSalle UK Ventures Property 11 ....	119230
.....	119194	LaSalle UK Ventures Property 12 ....	119230
Globavia S.A. ....	119211	LaSalle UK Ventures Property 13 ....	119231
GMT Spanext S.à r.l. ....	119211	LaSalle UK Ventures Property 4 ....	119231
Groupement de Désossage Européen S.A.		LaSalle UK Ventures Property 6 ....	119232
.....	119193	Lex Holdings S.A. ....	119230
GS Fixed Income Management S.à r.l. ...	119199	Lieb S.A. ....	119231
GS Luxco III S.à r.l. ....	119212	MAS International ....	119225
GS Luxco II S.à r.l. ....	119211	Midas Equityco S.à r.l. ....	119212
GS Luxco I S.à r.l. ....	119199	New NIBC Luxembourg S.à r.l., SICAR .	119226
HED ....	119223	Rea Haus S.à r.l. ....	119227
Herald Osnabrück S.à r.l. ....	119222	Robelco International Real Estate Deve-	
Hogshead S.à r.l. ....	119223	lopments S.A. ....	119230
Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l. ....	119209	Spatialbit Consulting S.à r.l. ....	119206
Immo Foire S.A. ....	119224	Weisen S.A. ....	119222

**Agence d'Assurance Gruen John Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3855 Schifflange, 175, Cité Emile Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 171.321.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt août.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- John René GRÜN, gérant de société, demeurant à L-3855 Schifflange, 175, cité Emile Mayrisch.

Lequel comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de AGENCE D'ASSURANCE GRUEN JOHN SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Schifflange.

**Art. 3.** La société a pour objet l'activité d'agent d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréés. Généralement, elle pourra faire toutes opérations commerciales industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- John René GRÜN, préqualifié, cent parts . . . . .	100
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents euros (700.- €).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3855 Schifflange, 175, cité Emile Mayrisch.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:
- John René GRÜN, gérant de société, demeurant à L-3855 Schifflange, 175, cité Emile Mayrisch.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: GRÜN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2012. Relation: LAC/2012/39770. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116273/55.

(120157050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

**Fitness First Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.600,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.407.

*Extrait des résolutions écrites de l'Associé Unique de la Société prises le 5 septembre 2012*

L'Associé Unique de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de Manacor (Luxembourg) S.A., de son poste de Gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer Monsieur Szymon DEC, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, comme Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- De nommer Monsieur Jabir CHAKIB, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, comme Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- De nommer Monsieur Justin BICKLE, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni, comme Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- De nommer Monsieur Daniel PINE, né le 5 juin 1973 à Neptune, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1 Bryant Park, 38<sup>ème</sup> Etage, New York NY 10036, Etats-Unis d'Amérique, comme Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte

Le Mandataire

Référence de publication: 2012116403/25.

(120157017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

**FOCAL - Fondation Ouverte pour la Construction de l'Avenir du Luxembourg, Fondation.**

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg G 215.

*Comptes annuels 31 Décembre 2011 et Rapport du Réviseur d'Entreprises agréé*

*Rapport sur les comptes annuels*

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de FOCAL - Fondation Ouverte pour la Construction de l'Avenir du Luxembourg (ci-après «la Fondation»), comprenant le bilan au 31 décembre 2011 ainsi que le compte de profits et pertes pour la période du 23 octobre 2011 au 31 décembre 2011, l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

*Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

*Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (ci-après «CSSF»). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux

règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de FOCAL - Fondation Ouverte pour la Construction de l'Avenir du Luxembourg au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats pour la période du 23 octobre 2011 au 31 décembre 2011, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mai 2012.  
 STATERA AUDIT S.à r.l.  
 Cabinet de révision agréé  
 Représenté par Yves Thorn / Claudine Wilhelm  
 Partner / Partner

#### Bilan 31 décembre 2011 (exprimé en Euro)

	Notes	31/12/2011
ACTIF		
ACTIF CIRCULANT		
Banques et établissements financiers		
Comptes courants . . . . .		126.282,07
TOTAL ACTIF CIRCULANT . . . . .		126.282,07
COMPTES DE REGULARISATION . . . . .		733,13
TOTAL ACTIF . . . . .		127.015,20
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Dotation initiale . . . . .	3	100.000,00
Résultats de l'exercice . . . . .		(24.947,69)
TOTAL CAPITAUX PROPRES . . . . .		75.052,31
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES . . . . .		0,00
DETTES:		
Dettes sur achats et prestations de services . . . . .		51.962,89
TOTAL DETTES . . . . .		51.962,89
TOTAL PASSIF . . . . .		127.015,20

#### Compte de profits et Pertes

Pour la période du 23 octobre 2011 au 31 décembre 2011 (exprimé en euros)

	Notes	23/10/2011 -31/12/2011
PRODUITS D'EXPLOITATION:		
Dons privés . . . . .	4	36.800,00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION . . . . .		36.800,00
CHARGES D'EXPLOITATION:		
Frais de personnel . . . . .	5	0,00
Autres charges externes . . . . .	6	(61.747,69)
		(61.747,69)
RESULTAT DE L'EXERCICE . . . . .		(24.947,69)

## Annexe 31 décembre 2011

**Note 1. Organisation et Objet de la fondation.** FOCAL - Fondation Ouverte pour la Construction de l'Avenir du Luxembourg («Fondation») a été constituée en date du 20 septembre 2011. En adéquation avec la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, un arrêté grand-ducal a approuvé les comptes annuels de la Fondation en date du 23 octobre 2011.

Le siège social est établi à L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

La Fondation a pour objet de soutenir la recherche en toutes matières scientifique, industrielle et économique notamment par le lancement ou le support d'initiatives spécifiques, dans l'intérêt des activités de l'entrepreneuriat, destinée à

- renforcer la valorisation des résultats de la recherche scientifique au Luxembourg afin de contribuer à maximiser l'impact des activités de RDI (Recherche, Développement et Innovation) sur l'économie luxembourgeoise au-delà de leur seule portée académique et par ce

- soutenir toutes initiatives menant à développer l'entrepreneuriat au Grand-Duché de Luxembourg, telle que l'amélioration des contacts réguliers entre professionnels dans l'intérêt de la recherche.

La Fondation peut poser tous actes et faire toutes opérations licites généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet spécial.

La Fondation a comme vocation d'être, pour les résultats de recherches les plus prometteuses, un facilitateur de la recherche, du laboratoire vers l'économie réelle:

- en supportant la réalisation d'études de 'proof of concept' de résultats scientifiques confirmés afin de valider le potentiel d'exploitation à un niveau de compétitivité internationale

- en co-investissant éventuellement dans une première étape ensemble avec d'autres investisseurs dans les projets les plus prometteurs.

Cet objectif prioritaire de la Fondation est en harmonie avec les objectifs que le Gouvernement s'est fixés récemment dans son 'Programme National de Réforme du Grand-Duché de Luxembourg dans le Cadre de la Stratégie Europe 2020' («Luxembourg 2020»).

La mission de la Fondation est complémentaire aux missions des autres intervenants dans le monde de la Recherche au Grand-Duché de Luxembourg.

La Fondation procède dans la mesure du possible à la quête de fonds dans l'intérêt des buts cités ci-dessus.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, sauf le premier exercice social qui commence du jour de l'approbation des statuts par arrêté grand-ducal jusqu'au 31 décembre 2011.

**Note 2. Résumé des principales règles d'évaluation.** Les comptes annuels ci-joints ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises, en particulier les règles définies au chapitre II de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que de la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, et en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg utilisant notamment les règles d'évaluation énumérées ci-dessous. En vertu de l'article 26 de la loi précitée le Conseil d'Administration a jugé utile de déroger à certaines dispositions dans le souci de garantir une image fidèle.

a) Conversion des comptes exprimés en devises étrangères

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR); le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

A la date de clôture du bilan:

- les éléments de l'actif immobilisé, exprimés dans une devise autre que l'Euro sont valorisés au cours de change historique;

- les postes de l'actif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

- les postes de passif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus élevé de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan,

Les transactions dans une devise autre que l'Euro sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Ainsi sont seuls comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées,

b) Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation à la date de clôture est inférieure à la valeur nominale. La valeur estimée de réalisation est définie sur base des informations dont dispose la direction.

Les montants des créances figurant à l'actif du bilan sont des montants nets des corrections de valeur.

c) Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement respective.

d) Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues par la gérance et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

e) Dons et legs

Les dons faits à la Fondation sont comptabilisés en produits en date de leur réception. Les legs et dons faits en faveur de la Fondation supérieurs à EUR 30.000,00, nécessitant un arrêté ministériel, ne sont comptabilisés en produits qu'à la date de réception des fonds et d'obtention de l'arrêté ministériel.

**Note 3. Dotation initiale.** Au moment de sa constitution, le patrimoine de la Fondation consiste en une somme de cent mille euros (EUR 100.000,00) déposée sur un compte bancaire ouvert au nom de la Fondation constituant la dotation initiale. Suite à l'approbation de ses statuts moyennant arrêté grand-ducal du 23 octobre 2011 la Fondation a pu disposer cette dotation.

Au 31 Décembre 2011, la dotation initiale de la Fondation consiste donc en une somme de cent mille euros (EUR 100.000,00).

**Note 4. Dons privés.** Les dons privés sont composés exclusivement de dons reçus de sociétés ou de personnes privées. La Fondation étant reconnue 1 organisme d'utilité publique, les dons versés à la Fondation bénéficient d'un régime de déductibilité fiscale avantageux, comme dépenses spéciales dans les limites fixées par l'article 109, alinéa 101, n°3 de la loi concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

**Note 5. Frais de personnel.** Au 31 décembre 2011, la Fondation n'employait pas de personnel.

**Note 6. Autres charges externes.** Les autres charges externes sont constituées des éléments suivants:

	23/10/2011
	-31/12/2011
Frais de marketing . . . . .	60.129,47
Frais de constitution . . . . .	878,28
Honoraires comptables et d'audit . . . . .	690,00
Frais d'envoi . . . . .	30,00
Frais bancaires . . . . .	19,94
TOTAL . . . . .	61.747,69

Les frais de marketing comprennent tous les frais externes liés au lancement de la Fondation et à la communication de l'existence et des objectifs de la Fondation (brochures, flyers, design logo, page internet, facebook, conférence de presse, conférence parties prenantes ...).

**Note 7. Rémunération des membres du conseil d'administration.** En conformité avec les statuts, la fonction d'administrateur est honorifique et ne donne droit à aucune rémunération.

*Budget 2012*

Avoirs nets au 1.1. 2012 . . . . .		75.052 €
Dons:		
Entreprises et associations . . . . .	150.000 €	
Privés . . . . .	30.000 €	
		180.000 €
Charges:		
Services administratifs . . . . .	-20.000 €	
Frais bancaires . . . . .	-200 €	
Autres frais . . . . .	-1.800 €	
		-22.000 €
Financement projets:		
1 <sup>er</sup> projet: printemps . . . . .	75.000 €	
2 <sup>ème</sup> projet: automne . . . . .	75.000 €	-150.000 €
Avoirs au 31. 12. 2012 . . . . .		83.052 €

Référence de publication: 2012115887/184.

(120156459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

**Divine Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 80.752.

Il résulte de la Résolution par écrit de l'actionnaire unique datée du 27 août 2012 que:

- les mandats des administrateurs sortants suivants ont été reconduits pour une nouvelle période de 6 ans:

\* M. Marc SCHMIT, chef-comptable, Président du Conseil d'Administration,

\* Mme Annie SWETENHAM, corporate manager,

\* M. Fernand HEIM, directeur financier,

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Président,

- le mandat du commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été reconduit pour une nouvelle période de 6 ans;

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012116378/18.

(120157124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

**FANUC Luxembourg Corporation, Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 95.565.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of August.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FANUC Luxembourg Corporation, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, dated 27 April 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 339 of 26 July 1993 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 95.565 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, dated 30 March 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations of 21 May 2012, number 1256.

The meeting was declared open at 4.30 p.m. by Mr Takahiro KOMATSU, director, with professional address in Echternach, in the chair, who appointed as secretary Mr Olaf GEHRELS, director, with professional address in Echternach.

The meeting elected as scrutineer Mr Seigo KATO, director, with professional address in Echternach.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1 To amend article 1 section 1.03 of the articles of association of the Company in order to change the corporate object of the Company, which shall from now on read as follows:

"Section 1.03 Object.

The object of the Company is as follows:

1. the sale and servicing mainly in Europe of robots manufactured by FANUC Corporation (Japan);
2. the sale and servicing mainly in Europe of computer numerical controls systems, power motion systems, lasers manufactured by FANUC Corporation (Japan); and
3. the sale and servicing of machines produced by FANUC Corporation (Japan).

In a general fashion, but in compliance with the above items, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

2 Miscellaneous.

(ii) That the sole shareholder present or represented, the proxy of the represented shareholder and the number of the shares held by the sole shareholder are shown on an attendance-list, which, signed by the shareholder present and/or by the proxy of the represented shareholder, by the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



(iii) That the proxy of the represented shareholder, signed "ne varietur" by the proxy of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary. The meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on the item of the agenda.

(v) Then the general meeting of shareholders, unanimously, took the following sole resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder decides to amend article 1 section 1.03 of the articles of association of the Company, which shall from now on read as follows:

"Section 1.03 Object.

The object of the Company is as follows:

1. the sale and servicing mainly in Europe of robots manufactured by FANUC Corporation (Japan);
2. the sale and servicing mainly in Europe of computer numerical controls systems, power motion systems, lasers manufactured by FANUC Corporation (Japan); and
3. the sale and servicing of machines produced by FANUC Corporation (Japan).

In a general fashion, but in compliance with the above items, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 4.45 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Echternach by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour du mois d'août.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FANUC Luxembourg Corporation, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach en date du 27 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 339 du 26 juillet 1993, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 95.565 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 30 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 mai 2012, numéro 1256.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 16.30 heures, sous la présidence de Monsieur Takahiro KOMATSU, administrateur, domicilié professionnellement à Echternach, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Olaf GEHRELS, administrateur, domicilié professionnellement à Echternach.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Seigo KATO, administrateur, domicilié professionnellement à Echternach.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'article 1 section 1.03 des statuts de la Société afin de changer l'objet de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Section 1.03 Objet.

Les objets de la Société sont comme suit:

1. la vente et le service après-vente en Europe des robots fabriqués par FANUC Corporation (Japon);
2. la vente et le service principalement en Europe de systèmes numériques de commandes informatiques, systèmes de commandes de mouvements et lasers fabriqués par FANUC Corporation (Japon); et



3. la vente et le service de machines produites par FANUC Corporation (Japon).

D'une manière générale, mais en conformité avec les points ci-dessus, la Société peut réaliser toute opération commerciale, industrielle ou financière qui lui paraissent utile à l'accomplissement et au développement de ses objectifs.»

2. Divers

(ii) Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues par l'actionnaire unique sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire présent et/ou le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que la procuration de l'actionnaire unique présent ou représenté, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné restera pareillement annexée au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et l'actionnaire présent ou représenté déclarant avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée, une convocation préalable n'était pas nécessaire. L'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur le point porté à l'ordre du jour.

(v) Que l'assemblée a pris, à l'unanimité, l'unique résolution suivante:

*Résolution unique*

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 1 section 1.03 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Section 1.03 Objet.

Les objets de la Société sont comme suit:

1. la vente et le service après-vente en Europe des robots fabriqués par FANUC Corporation (Japon);
2. la vente et le service principalement en Europe de systèmes numériques de commandes informatiques, systèmes de commandes de mouvements et lasers fabriqués par FANUC Corporation (Japon); et
3. la vente et le service de machines produites par FANUC Corporation (Japon).

D'une manière générale, mais en conformité avec les points ci-dessus, la Société peut réaliser toute opération commerciale, industrielle ou financière qui lui paraissent utile à l'accomplissement et au développement de ses objectifs.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 16.45 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: T. Komatsu, O. Gehrels, S. Kato, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 août 2012. Relation: DIE/2012/10111. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012116412/134.

(120157051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Groupement de Désossage Européen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.383.

Le Conseil d'Administration, réuni à Luxembourg en date du 6 septembre 2012, a confirmé que Monsieur Jean-Marie LEHALLE n'assurait plus les fonctions de directeur technique ni celles de délégué à la gestion journalière de la société.

Référence de publication: 2012116442/9.

(120156861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.299.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.299, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Martine Schaeffer dated 30 August 2007, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 October 2007 (number 2265, page 108704), (the "Company"). The Articles of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on 28 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 October 2010 (number 2081, page 99850).

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, employee, residing professionally in Luxembourg.

I.- The names of the shareholders, present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that 60,000 class A1 ordinary shares, 60,000 class B1 ordinary shares, 60,000 class C1 ordinary shares, 60,000 class D1 ordinary shares, 60,000 class E1 ordinary shares, 339,984 class A2 ordinary shares, 340,004 class B2 ordinary shares, 340,004 class C2 ordinary shares, 340,004 class D2 ordinary shares, 340,004 class E2 ordinary shares representing 100% of share capital of the Company, are represented at this meeting. The shareholders declare have been informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Approval of the transfer of the shares of the Company to Global Blue Acquisition B.V. and approval of Global Blue Acquisition B.V. as new shareholder of the Company for the purpose of article 189 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

2. Acknowledgement and acceptance of the resignation of Owen Clarke as class A manager of the Company as of 31 July 2012 and granting of discharge.

3. Approval of the repurchase and subsequent cancellation by the Company as proposed by resolutions of the board of managers of the Company passed on 30 July 2012 and based on the interim accounts dated 30 June 2012 of 53,870 class A2 ordinary shares, 53,873 class B2 ordinary shares, 53,873 class C2 ordinary shares, 53,873 class D2 ordinary shares and 53,873 class E2 ordinary shares in the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each for a redemption price of one euro (EUR 1.-) per share.

4. Reduction of the share capital of the Company by an amount of two hundred sixty-nine thousand three hundred sixty-two Euro (EUR 269,362.-) so as to reduce it from its present amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) to one million seven hundred thirty thousand six hundred thirty-eight Euro (EUR 1,730,638.-) by the cancellation of the repurchased shares and related payment to the relevant shareholders.

5. Amendment of article 6 first paragraph of the articles of association of the Company so as to reflect the above decision.

6. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

The Shareholders resolve to approve the transfer of the shares of the Company to Global Blue Acquisition B.V (formally known as Globetrotter Acquisition B.V) (the "Buyer") and to approve the Buyer as new shareholder of the Company for the purpose of article 189 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

*Second resolution*

The Shareholders acknowledge and accept the resignation of Owen Clarke as a class A manager of the Company with effect from 31 July 2012.

The Shareholders resolve to grant discharge to Owen Clarke, prenamed, for the performance of his duties as a manager of the Company until the effective date of his resignation, under the condition that no omissions or incorrect information, which conceals the true financial position of the Company at the time of the resignation, would be disclosed at the next annual general meeting of the Company approving the annual accounts.

As a result of the resignation of Owen Clarke, the Shareholders note that the board of managers of the Company shall henceforth be constituted of:

- George Scheuer, class B Manager
- Jean-Christophe Dauphin, class B Manager,
- Per Setterberg, class A Manager.

#### *Third resolution*

The Shareholders resolve to approve the repurchase and subsequent cancellation by the Company, as proposed by resolutions of the board of managers of the Company passed on 30 July 2012 and based on the interim accounts dated 30 June 2012, of 53,870 class A2 ordinary shares, 53,873 class B2 ordinary shares, 53,873 class C2 ordinary shares, 53,873 class D2 ordinary shares and 53,873 class E2 ordinary shares in the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Repurchased Shares") at a price of one Euro (EUR 1.-) per share.

The details and spread of the Repurchased Shares between the Shareholders are set out in a sheet annexed to this deed.

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of two hundred sixty-nine thousand three hundred sixty-two Euro (EUR 269,362.-) so as to reduce it from its present amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) to one million seven hundred thirty thousand six hundred thirty-eight Euro (EUR 1,730,638.-) by the cancellation of the Repurchased Shares and related payment to the relevant shareholders.

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the above resolution, the Shareholders decide to amend article 6 first paragraph of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

### **"B. Share Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at one million seven hundred thirty thousand six hundred thirty-eight Euro (EUR 1,730,638.-) represented by sixty thousand (60,000) class A1 ordinary shares (the "Class A1 Ordinary Shares"), two hundred eighty-six thousand one hundred fourteen (286,114) class A2 ordinary shares (the "Class A2 Ordinary Shares", together with the class A1 ordinary shares, the "Class A Ordinary Shares"), by sixty thousand (60,000) class B1 ordinary shares (the "Class B1 Ordinary Shares"), two hundred eighty-six thousand one hundred thirty-one (286,131) class B2 ordinary shares (the "Class B2 Ordinary Shares", together with the class B1 ordinary shares, the "Class B Ordinary Shares"), by sixty thousand (60,000) each class C1 ordinary shares (the "Class C1 Ordinary Shares"), two hundred eighty-six thousand one hundred thirty-one (286,131) class C2 ordinary shares (the "Class C2 Ordinary Shares", together with the Class C1 Ordinary Shares, the "Class C Ordinary Shares"), by sixty thousand (60,000) each class D1 ordinary shares (the "Class D1 Ordinary Shares"), two hundred eighty-six thousand one hundred thirty-one (286,131) class D2 ordinary shares (the "Class D2 Ordinary Shares", together with the class D1 ordinary shares, the "Class D Ordinary Shares"), by sixty thousand (60,000) class E1 ordinary shares (the "Class E1 Ordinary Shares"), two hundred eighty-six thousand one hundred thirty-one (286,131) class E2 ordinary shares (the "Class E2 Ordinary Shares", together with the class E1 ordinary shares, the "Class E Ordinary Shares"), collectively the "Ordinary Shares" all of one Euro (EUR 1.-) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles."

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente et un juillet.

Par-devant le soussigné, Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés (les "Associés") de "Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l." une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 131.299, constituée par un acte du notaire Martine Schaeffer daté du 30 août 2007, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 octobre 2007 (numéro 2265, page 108704), (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 28 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 octobre 2010 (numéro 2081, page 99850).

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

lequel désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Dupont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I.- Les Associés présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des Associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que 60.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1, 60.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B1, 60.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C1, 60.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D1, 60.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E1, 339.984 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2, 340.004 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B2, 340.004 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C2, 340.004 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D2, 340.004 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E2 représentant 100 % du capital social sont représentées à la présente assemblée. Les Associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et avoir renoncé aux formalités de convocations. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Approbation du transfert des parts sociales de la Société à Global Blue Acquisition B.V. et approbation de Global "Blue Acquisition B.V en tant que nouvel Associé de la Société pour les besoins de l'article 189 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, tel que modifié.

2. Prise d'acte et acceptation de la démission de Owen Clarke en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 juillet 2012 et octroi de la décharge.

3. Approbation du rachat et annulation subséquente par la Société de 53.870 Parts Sociales de Catégorie A2, 53.873 Parts Sociales de Catégorie B2, 53.8873 Parts Sociales de Catégorie C2, 53.873 Parts Sociales de Catégorie D2, 53.873 Parts Sociales de Catégorie E2 de la Société d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune avec prix de rachat d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale, tel que proposé par des résolutions du conseil de gérance de la Société passée le 30 juillet 2012 et basée sur des comptes intérimaires en date du 30 juin 2012.

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-neuf mille trois cent soixante-deux Euros (EUR 269.362,-) afin de porter le capital social actuel de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) à un million sept cent trente mille six cent trente-huit Euros (EUR 1.730.638,-) par l'annulation des parts sociales rachetées et paiement aux associés concernés.

5. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des Statuts pour refléter les décisions susmentionnées.

6. Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'approuver le transfert des actions de la Société à Global Blue Acquisition B.V (précédemment connu sous le nom de Globetrotter Acquisition B.V) ("Acheteur") et d'approuver l'Acheteur en tant que nouvel associé de la Société pour les besoins de l'article 189 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, tel que modifié.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés prennent acte et acceptent la résignation de Owen Clarke en tant que gérant de catégorie A de la Société à compter du 31 juillet 2012.

Les Associés décident d'octroyer la décharge à Owen Clarke, précité, pour l'exécution de son devoir en tant que gérant de la Société jusqu'à la date effective de sa démission, sous condition qu'aucune omission ou information incorrecte,

qui cacherait la vraie situation financière de la Société au moment de la démission, ne soit révélée à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes annuels.

Comme résultat suite à la démission de Owen Clarke, les Associés prennent acte que le conseil de gérance de la Société sera désormais composé de:

- George Scheuer, gérant de catégorie B
- Jean-Christophe Dauphin, gérant de catégorie B,
- Per Setterberg, gérant de catégorie A.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident d'approuver le rachat et l'annulation subséquente par la Société de 53.870 Parts Sociales de Catégorie A2, 53.873 Parts Sociales de Catégorie B2, 53.873 Parts Sociales de Catégorie C2, 53.873 Parts Sociales de Catégorie D2, 53.873 Parts Sociales de Catégorie E2 de la Société d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales Rachetées") avec prix de rachat d'un Euro (EUR 1,-) chacune, tel que proposé par des résolutions du conseil de gérance de la Société passée le 30 juillet 2012 et basée sur des comptes intermédiaires en date du 30 juin 2012.

Les détails et répartitions entre Associés des Parts Sociales Rachetées sont repris dans un tableau qui est annexé au présent acte.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-neuf mille trois cent soixante-deux Euros (EUR 269.362,-) afin de porter le capital social actuel de un deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) à un million sept cent trente mille six cent trente-huit Euros (EUR 1.730.638,-) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées et paiement aux associés concernés.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'article 6 premier paragraphe des Statuts est modifié pour refléter les modifications susmentionnées et se lit désormais comme suit:

### **"Capital Social - Parts Sociales**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à un million sept cent trente mille six cent trente-huit Euros (EUR 1.730.638,-) représenté par soixante mille (60.000) parts sociales ordinaires de catégorie A1 (les "Parts Sociales de Catégorie A1"), deux cent quatre-vingt-six mille cent quatorze (286.114) parts sociales ordinaires de catégorie A2 (les "Parts Sociales de Catégorie A2", ensemble avec les parts sociales de Catégorie A1, les "Parts Sociales de Catégorie A"), soixante mille (60.000) parts sociales ordinaires de catégorie B1 (les "Parts Sociales de Catégorie B1) deux cent quatre-vingt-six mille cent trente et une (286.131) parts sociales ordinaires de Catégorie B2 (les "Parts Sociales de Catégorie B2", ensemble avec les parts sociales de Catégorie B1, les "Parts Sociales de Catégorie B"), soixante mille (60.000) parts sociales ordinaires de catégorie C1 (les "Parts Sociales de Catégorie C1"), deux cent quatre-vingt-six mille cent trente et une (286.131) parts sociales ordinaires de catégorie C2 ( les " Parts Sociales de Catégorie C2", ensemble avec les parts sociales de Catégorie C1, les "Parts Sociales de Catégorie C"), soixante mille (60.000) parts sociales ordinaires de catégorie D1 (les "Parts Sociales de Catégorie D1"), deux cent quatre-vingt-six mille cent trente et une (286.131) parts sociales ordinaires de catégorie D2 (les "Parts Sociales de Catégorie D2", ensemble avec les parts sociales de Catégorie A1, les "Parts Sociales de Catégorie D"), soixante mille (60.000) parts sociales ordinaires de catégorie E1 (les "Parts Sociales de Catégorie E1"), deux cent quatre-vingt-six mille cent trente et une (286.131) parts sociales ordinaires de catégorie E2 (les "Parts Sociales de Catégorie E2", ensemble avec les parts sociales de Catégorie E1, les "Parts Sociales de Catégorie E"), d'une valeur de un Euro (EUR 1,-) chacune, collectivement les "Parts Sociales Ordinaires" chacune d'un Euro (EUR 1,-) avec les droits et obligations comme prévus dans les présents Articles."

Rien d'autre étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, cette assemblée est close.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par ses nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: R. Thill, C. Petit, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2012. LAC/2012/37546. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Releveur (signée): Irène Thill.

## Suit l'annexe:

Associés	Parts Sociales de Catégorie A2	Parts Sociales de Catégorie B2	Parts Sociales de Catégorie C2	Parts Sociales de Catégorie D2	Parts Sociales de Catégorie E2	Total
Equistone Partners Europe European Fund III "A" . . .	11,349	11.348	11.349	11.349	11.349	56.744
Equistone Partners Europe European Fund III "B" . . . .	11.723	11.723	11.722	11.722	11.722	58.612
Equistone Partners Europe European Fund III "D" . . .	425	424	425	425	425	2.124
Equistone Partners Europe European Fund III "E" . . . .	1.652	1.652	1.652	1.652	1.652	8.260
Equistone Partners Europe European Fund III "F" . . . .	11.912	11.913	11.911	11.911	11.911	59.558
Equistone Partners Europe European Fund III "G" . . .	1.062	1.062	1.061	1.062	1.062	5.309
Equistone Founder Partner III LP . . . . .	192	192	192	192	192	960
Eurovent III . . . . .	88	88	90	88	88	442
Barclays Industrial Investments Limited . . . . .	12.148	12.147	12.147	12.147	12.147	60.736
Clink Street Nominees Limited . . . . .	1.656	1.656	1.656	1.657	1'657	8.282
Hans Carlson . . . . .	12	15	15	15	15	72
Luigi Gallazzini . . . . .	334	333	333	333	333	1.666
Johan Gronberg . . . . .	269	268	269	269	269	1.344
Waleed Hanafi . . . . .	56	57	57	57	57	284
Anders Henriksson . . . . .	135	135	134	134	134	672
Henrik Nielsen . . . . .	26	27	27	26	26	132
Gino Ravaioli . . . . .	54	54	54	55	54	271
Per Setterberg . . . . .	491	494	494	494	496	2.469
Ahlen . . . . .	3	3	3	3	1	13
Precinct . . . . .	0	0	0	0	0	0
Djaha . . . . .	283	282	282	282	283	1.412
Arjen Kruger . . . . .	0	0	0	0	0	0
Cecilia Ogvall . . . . .	0	0	0	0	0	0
Michael Balzer . . . . .	0	0	0	0	0	0
Jorge Casal . . . . .	0	0	0	0	0	0
Erik Strand . . . . .	0	0	0	0	0	0
Henning Boysen . . . . .	0	0	0	0	0	0
Philipp Manser . . . . .	0	0	0	0	0	0
Labolg Limited . . . . .	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>53'870</b>	<b>53.873</b>	<b>53.873</b>	<b>53.873</b>	<b>53.873</b>	<b>269.362</b>

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2012. LAC/2012/37546. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116426/271.

(120157132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.



**Gefco Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 69.580.

Conformément à l'échange de parts sociales intervenu en date du 30 Juillet 2012, Vincent VILLEM a reçu trois cent quatre parts sociales (304) de Tom Richard Gordon.

Vincent Villem a le même jour procédé au transfert de quatre cent soixante-seize parts sociales (476) de la société Gefco Consulting S.à r.l. à la société Hit Advisory S.à r.l. RC B 74.895.

Hit Advisory S.à r.l. détient désormais six cent parts sociales (600) de Gefco Consulting Sarl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012116433/14.

(120156969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

**GS Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi,**

**(anc. GS Fixed Income Management S.à r.l.).**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.996.

In the year two thousand twelve, on the tenth day of August, before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GS Financial Services II, L.L.C. a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Bernard Bronckart, private employee, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal on the 9<sup>th</sup> day of August, 2012.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

I. That he is the sole shareholder of GS Fixed Income Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated 5 August 2009, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 147.996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1856 of 25 September 2009 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

II. The issued share capital of the Company is set at twenty Thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by a total of two million (2,000,000) shares, each with a nominal value of one cents of United States Dollar (USD 0.01-).

III. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the company;

IV. The agenda of the Meeting is worded as follows:

- (a) change of the registered address of the Company;
- (b) subsequent amendment to article 4, first paragraph, of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (a) above;
- (c) change of the name of the Company from "GS Fixed Income Management S.à r.l." to "GS Luxco I S.à r.l."
- (d) Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Association in order to reflect the name change adopted under item (c) above;

(e) appointment of Mr Dylan Davies as Manager of the Company;

(f) appointment of Mr Ronan Carroll as Manager of the Company;

(g) delegation of powers;

(h) miscellaneous.

V. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:



119200

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to move the registered office from its current address 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg to 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 4, first paragraph, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Registered office.** The registered office is established at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "GS Fixed Income Management S.à r.l." to "GS Luxco I S.à r.l.";

*Fourth resolution*

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of " GS Luxco I S.à r.l." (the Company)."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint, as from 9<sup>th</sup> of August 2012, Mr Dylan Davies, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg as new Manager of the Company, for an unlimited period;

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint, as from 9<sup>th</sup> of August 2012, Mr Ronan Carroll, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg as new Manager of the Company, for an unlimited period;

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred euro (EUR 800).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille douze, le dixième jour d'août, par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

GS Financial Services II, L.L.C., une société à responsabilité limitée soumise au loi du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'As-socié Unique),

ici représentée par Monsieur Bernard Bronckart, employé privé, demeurant professionnellement au 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 9 Août 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est l'associé unique de GS Derivatives Income Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.996, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N° 1856 du 25 septembre 2009 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par un total de deux millions (2.000,000) de parts sociales ayant chacune une valeur nominative de un cent de dollar américain (USD 0,01-);

III. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:

- (a) modification du siège social de la Société;
  - (b) modification subséquente de l'article 4, premier paragraphe, des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (a) ci-dessus;
  - (c) modification de la dénomination de la Société de «GS Fixed Income Management S.à r.l.» en «GS Luxco I S.à r.l.»;
  - (d) modification subséquente de l'article 1 des statuts de la société afin de refléter le changement adopté sous le point (c) ci-dessus;
  - (e) nomination de Mr Dylan Davies comme Gérant de la Société;
  - (f) nomination de Mr Ronan Carroll comme Gérant de la Société;
  - (g) délégation des pouvoirs;
  - (h) divers.
- V. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de changer l'adresse du siège social de la société du 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg au, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 4, premier paragraphe, des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg."

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la société de «GS Fixed Income Management S.à r.l.» en «GS Luxco I S.à r.l.».

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter la présente décision, de sorte que l'article 1 aura la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de " GS Luxco I S.à r.l." (ci-après, la Société)".

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer en tant que Gérant, en date du 9 août 2012 et pour une période illimitée, M. Dylan Davies, résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer en tant que Gérant, en date du 9 août 2012 et pour une période illimitée, M. Ronan Carroll, résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

### Septième résolution

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Memorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

### Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros (800.- EUR).

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Bronckart, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 août 2012. Relation: LAC/2012/38660. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116443/167.

(120156982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

### ImmoForYou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, 10, Zone Industrielle Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 171.327.

### STATUTS

L'an deux mille douze, le sept septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Frédéric MICELI, administrateur de sociétés, né à Bruxelles le 30 avril 1977, demeurant à B-1150 Bruxelles, 15, Drève des Shetlands.

Lequel comparant a sollicité le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'il déclare constituer comme suit:

### Dénomination - Siège social - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe entre les actionnaires qui deviendront propriétaires des actions de la société anonyme sous la dénomination de «ImmoForYou S.A.» qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Toute référence aux actionnaires dans les Statuts doit être entendue d'une référence à l'associé unique de la société aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Rambrouch. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune du siège social de la société par simple décision du conseil d'administration de la société.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet social.** L'objet social est le suivant:

- La vente de services de publications des annonces publicitaires de promotion immobilière, vente, achat, location, location de vacances, de biens immobiliers, et immeubles mais aussi de Maison, Villa, Riad, Bureaux, Industries, Immeuble de rapport, commerces, appartements, Terrains, Garages, autres, Promotions Maisons, Promotions appartements, via internet.

- La vente des services de publications en forme d'annonces repris en rubrique sur le site «ImmoForYou» dénommé «Hôtels For You» qui reprendra toute les annonces de tous les hôtels du monde entier via internet.

- La gestion des annonces immobilière et des hôtels via internet et la gestion d'encarts publicitaires via internet.

- Toute annonce publicitaire se rattachent directement ou indirectement au secteur immobilier ou le secteur des Hôtels que ça soit terrains et immeubles ruraux ou urbains, bâtis ou non bâtis au Luxembourg comme à l'étranger.

### Capital social - Actions

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100,-) actions avec une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi. Tout actionnaire a le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des personnes qui ne sont pas actionnaires qu'avec l'agrément de l'intégralité des actionnaires. Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption sur lesdites actions.

En cas d'exercice de ce droit, et faute d'accord sur le prix des actions, le rachat se fera au prix indiqué par un auditeur externe qui sera nommé à l'unanimité des actionnaires.

L'actionnaire désirant céder ses actions à un non-actionnaire doit en informer les actionnaires et le conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception. Les actionnaires disposent alors d'un délai de 2 mois pour agréer ou non le nouvel actionnaire et exercer leur droit de préemption. Si tel n'était pas le cas à l'expiration de ce délai, les actionnaires seront alors tenus d'acheter à parts égales les actions offertes à la vente au prix indiqué par l'auditeur externe, dans les six mois de cette indication au plus tard.

Toute cession faite en violation de ce qui précède est inopposable à la société et aux actionnaires. Les dispositions du présent article s'appliquent également en cas de décès d'un actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Un registre des actions sera tenu au siège de la société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Les sommes non libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du conseil d'administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment.

Lorsque la Société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «actionnaire unique».

### Administration - Surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Cependant, si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, appelé administrateur unique et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 9.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 10.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'administrateur-unique et/ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 14.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

### Assemblée générale des actionnaires

**Art. 15.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 12 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations, le quinzième jour du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

**Art. 18.** Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix. L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

### **Année sociale - Bilan**

**Art. 19.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 20.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesures transitoires*

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2013.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) actions ont été souscrites par Monsieur Frederic MICELI, prénommé.

Ces actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pourcent (25%) par des versements en espèces de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-)

#### *Décision de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé administrateur de la société pour une durée de six ans:

Monsieur Frederic MICELI, prénommé.

2) Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Madame Alfonsina MICELI, retraitée, né à Héron le 31 juillet 1952, demeurant à B-1780 Wemmel, 46, Rue J. Bruyndonckx.

3) Le siège social de la société est fixé à L-8821 Koetschette, 10, Zone Industrielle Riesenhaff.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: MICELI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41794. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116459/193.

(120157151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Elementae S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 102.278.

—  
*Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 23. März 2012*

- *Verwaltungsratsmitglieder:*

Herr Paul Bennison, wohnhaft in Lindwurmstrasse 76, D-80337 München, Deutschland

Herr Jochen Schmer, wohnhaft in Unertstrasse 4, D-80803 München, Deutschland

Herr Alexander Kratzel, wohnhaft in Böhmerwaldstrasse 89, D-85630 Neukeferloh, Deutschland

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder werden bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2016 stattfinden wird, verlängert.

- *Prüfungskommissar:*

PricewaterhouseCoopers, R.C.S. Luxembourg B 65.477,400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Das Mandat des Prüfungskommissar wird bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2013 stattfinden wird, verlängert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 12. September 2012.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012116387/20.

(120157197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Flodrive UK V Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 78.640,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.316.

—  
Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 31 août 2012 que Monsieur Christophe Printz a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012116405/14.

(120156882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Spatialbit Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6969 Oberanven, 43, Bei der Aarnesch.

R.C.S. Luxembourg B 171.325.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrick Weber, Docteur en Systèmes d'Informations Géographiques, né à Luxembourg le 12 juin 1978, demeurant 42B Queenswood Road, SE232QS Londres (Grande-Bretagne),

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Etienne PIGEON, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.



Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le comparant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme pré-indiqué, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société adopte la dénomination de «Spatialbit Consulting S.à r.l.».

**Art. 3.** La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'étude, le développement et le déploiement des systèmes d'information, technologies de l'information et projet d'automatisation, ainsi que la commercialisation, l'assistance et le conseil en matière de gestion, services informatiques, sécurité de l'infrastructure informatique, technologies informatiques, software au profit d'entreprises et administrations publiques.

Elle pourra également acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant. Elle pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés ou de l'associé unique.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12'500.- (douze mille cinq cents EUROS) représenté par 25 (vingt-cinq) parts sociales de EUR 500.- (cinq cents EUROS) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant à la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les limites de la loi et dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier de chaque année et se termine au trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés ou l'associé unique.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés ou l'associé unique s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant dûment représenté, déclare souscrire à l'entière du capital de la Société, c'est-à-dire à 25 (vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents EUROS) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents EUROS) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 950,- EUR.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, dûment représenté, détenant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Monsieur Patrick Weber, Docteur en Systèmes d'Informations Géographiques, né à Luxembourg le 12 juin 1978, demeurant 42B Queenswood Road, SE232QS Londres (Grande-Bretagne), est nommé gérant pour une durée indéterminée, avec le pouvoir d'engager valablement la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

#### *Deuxième résolution*

L'adresse du siège social de la Société est établie à L-6969 Oberanven, 43, Bei der Aarnescht.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Etienne PIGEON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 août 2012. Relation GRE/2012/3174. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116641/148.

(120157129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

### **Flodrive UK V2 (General Partner) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.062.

Il résulte d'une résolution des associés prise en date du 31 août 2012 que Monsieur Christophe Printz a démissionné de ses fonctions de gérant A de la Société avec effet au 31 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012116406/14.

(120156871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

### **Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.500.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 134.131.

1. Suite à la fusion du 22 juin 2012 entre InovCapital – Sociedade de Capital de Risco S.A., TC Turismo Capital - SCR, S.A. et AICEP Capital Global – Sociedade de Capital de Risco, S.A., TC Turismo Capital - SCR, S.A. a été absorbé par InovCapital – Sociedade de Capital de Risco S.A.

La société InovCapital – Sociedade de Capital de Risco S.A. a ensuite changé son nom en Portugal Capital Ventures – Sociedade de Capital de Risco, S.A.

Par conséquent les 34,450 parts sociales détenues par TC Turismo Capital - SCR, S.A. sont désormais détenues par Portugal Capital Ventures – Sociedade de Capital de Risco, S.A.

2. Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 16 août 2012:

Qu' Hotéis do Atlantico - Sociedade Imobiliária e de Gestão de Hotéis, S.A. a transféré 76,050 parts sociales, ayant une valeur nominale de 50 euro chacune, à Pestana Luxembourg, société régie par le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17673.

Désormais, les associés de la Société sont les suivants:

- Pestana Luxembourg détient 95,550 parts sociales; et
- Portugal Capital Ventures – Sociedade de Capital de Risco, S.A. détient 34,450 sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Le mandataire*

Référence de publication: 2012116963/26.

(120157416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

---

**Fiar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 54.637.

L'an deux mil douze, le vingt-huitième jour du mois d'août.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Sophie Mathot, clerc de notaire en l'étude du notaire soussigné, avec adresse professionnelle à Senningerberg,

Agissant au nom et pour le compte des comparants à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIAR S.A., avec siège social au 12 rue de Mersch, L-7535 Mersch, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 54637, tenue le 27 juillet 2012 suivant acte reçu par le notaire soussigné, inscrit sous le numéro 42.250 de son répertoire et soumis aux formalités de l'enregistrement le 27 juillet 2012 portant les références LAC/2012/35938,

en vertu des pouvoirs lui conféré suivant ledit acte.

Laquelle comparante a exposé ce qui suit:

La requérante déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle de dactylographie sous la troisième résolution, avant dernier paragraphe relatif à la désignation de Monsieur Laurent Fischbach dans une des nouvelles classes d'administrateurs.

Par la présente, la comparante, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés comme dit-ci avant requiert la rectification dudit paragraphe comme suit:

*Version erronée*

(...) Monsieur Laurent FISCHBACH, comme administrateurs de classe B, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

*Version rectifiée qui remplace la version erronée*

(...) Monsieur Laurent FISCHBACH, comme administrateur de classe C, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 septembre 2012. LAC / 2012 / 41578. Reçu 12.-€.

*Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.*

- Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116416/38.

(120156953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**GMT Spanext S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.627.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 6 août 2012*

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant.

2. Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GMT Spanext S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012116440/16.

(120156962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Globavia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 74.635.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique du 31 juillet 2012 que:

- La démission de la société Galina Incorporated est acceptée avec effet immédiat;
- La société Viscomte S.à r.l., avec adresse au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012116438/13.

(120157155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**GS Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.997.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116444/10.

(120156865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Care Plus, Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-7260 Bereldange, 12, rue Adolphe Weis.

R.C.S. Luxembourg C 71.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Attendu la décision du Steering Committee du GIE Care Plus en date du 30.06.2009 selon annexe,

Attendu la déclaration de BFED sa en date du 26.01.2012 selon annexe,

Considérant le bilan de Care Plus avant liquidation en date du 31.12.2011 selon annexe:

- résultat reporté au 01.01.2011: -74.804.46EUR

- résultat de l'exercice 2011: +106,00EUR

- résultat cumulé au 31.11.2011 avant liquidation: -74.698,46EUR

Attendu que, en application de la déclaration de BFED sa en date du 26.01.2012,

- la créance sur le GHZ (Groene Hart Ziekenhuis à Gouda, Pays-Bas) pour un montant de 20.439,44EUR est reprise par BFED sa

- la dette vis-à-vis de Stemed (Ankara- Turquie) pour un montant de 8.505,40EUR est reprise par BFED sa.

- BFED sa renonce à sa créance commerciale sur Care Plus pour un montant de 52.006,98EUR.

- BFED sa renonce à sa créance (compte courant) sur Care Plus pour un montant de 35.000EUR.

Considérant le bilan de Care Plus en date du 31.12.2011 après liquidation selon annexe:

- résultat au 31.12.2011 avant liquidation: -74.698,46EUR

- boni de liquidation: 75.072,94EUR

- résultat cumulé au 31.12.2011 après liquidation: 374.48EUR.

Je soussigné, Didier t'Kint, agissant en vertu des pouvoirs conférés par le Steering Committee du GIE Care Plus en date du 30.06.2009, déclare la liquidation en date du 31.12.2011 du GIE Care Plus inscrit au RCLS Sous le n° C71.

Le 26 janvier 2012.

CARE PLUS GIE

12, rue A. Weis

L-7260 Bereldange

Didier t'Kint

Référence de publication: 2012116748/31.

(120156726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

**GS Luxco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.158.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116445/10.

(120156864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

**Midas Equityco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 999.917,48.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.361.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,

ON THE THIRTY-FIRST DAY OF THE MONTH OF AUGUST,

before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg;

there appeared

CCM Pharma UK Limited, a limited company, incorporated in England & Wales, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG England, and being registered with the Registrar of Companies for England & Wales under number 8169596 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of Midas Equityco S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 148.361 incorporated on 11 September 2009 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2046, of 19 October 2009; represented by Me Toïnon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 31 August 2012 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 6 July 2012, published in the Mémorial number 2064 of 21 August 2012.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the ninety-nine million nine hundred and ninety-one thousand seven hundred and forty-eight (99,991,748) shares divided into seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class A 1 shares, three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class A 2 shares, seven million two hundred twenty-two thousand two hundred twenty-three (7,222,223) class B 1 shares, three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class B 2 shares, seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class C 1 shares, three million ninety-four thousand



nine hundred and seventy-five (3,094,975) class C 2 shares, seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class D 1 shares, three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class D 2 shares, seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class E 1 shares, three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class E 2 shares, seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class F 1 shares, three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class F 2 shares, seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class G 1 shares, three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class G 2 shares, seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class H 1 shares, three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class H 2 shares, seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and sixteen (7,222,216) class I 1 shares, three million ninety-five thousand and four (3,095,004) class I 2 shares and seven million one hundred thirty-six thousand nine hundred and forty-four (7,136,944) class J shares.

2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following agenda:

1. Amendment of the accounting year of the Company so that it starts on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the 31<sup>st</sup> December of the same year; the current financial year which has started on 1<sup>st</sup> April 2012 shall end on 31<sup>st</sup> December 2012; consequential amendment of the articles of association as set forth in the amended and restated articles of association of the Company referred to below;

2. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety (except as to the first paragraph of article 6 which will become the first paragraph of article 5 on share capital and share classes and the prior article 14 which will become article 9 on the indemnification of managers of the Company) substantially in the form attached to the proxy to this sole shareholder resolution (with such amendments as deemed fit by the relevant proxy-holder);

3. Confirmation of the appointment of Mrs Danielle Arendt-Michels, Mr Alexander Francis Stewart Leslie and Mr Marc Lamberty as managers of the Company with effect as of the date hereof and for an unlimited duration.

After deliberation the sole shareholder passed the following resolutions:

*First resolution*

It is resolved to amend the accounting year of the Company so that it starts on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the 31<sup>st</sup> December of the same year.

It is further resolved that the current accounting year which has started on 1<sup>st</sup> April 2012 shall end on 30<sup>th</sup> December 2012.

It is then resolved to amend the articles of association as set forth in the amended and restated articles of association of the Company referred to below to reflect the above resolution.

*Second resolution*

It is resolved to amend and restate the articles of incorporation in their entirety (except as to the prior article 6 which will become article 5 on share capital and share classes and the prior article 14 which will become article 9 on the indemnification of managers of the Company) as set forth below:

**Amended and Restated Articles of Incorporation**

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Midas Equityco S.à r.l." (the "Company") exists and is governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an



extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

#### **Art. 5. Subscribed capital.**

5.1 The share capital is set at nine hundred ninety-nine thousand nine hundred seventeen point forty-eight Pounds Sterling (GBP 999,917.48) which is divided into:

- seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class A 1 shares (the "Class A 1 Shares") with a nominal value of one Penny Sterling (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class A 2 shares (the "Class A 2 Shares" together with the Class A 1 Shares referred as to the "Class A Shares") with a nominal value of one Penny Sterling (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class B 1 shares (the "Class B 1 Shares") with a nominal value of one Penny Sterling (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class B 2 shares (the "Class B 2 Shares" together with the Class B 1 Shares referred as to the "Class B Shares") with a nominal value of one Penny Sterling (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class C 1 shares (the "Class C 1 Shares") with a nominal value of one Penny Sterling (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class C 2 shares (the "Class C 2 Shares" together with the Class C 1 Shares referred as to the "Class C Shares") with a nominal value of one Penny Sterling (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class D 1 shares (the "Class D 1 Shares") with a nominal value of one Penny Sterling (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class D 2 shares (the "Class D 2 Shares" together with the Class D 1 Shares referred as to the "Class D Shares") with a nominal value of one Penny Sterling (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class E 1 shares (the "Class E 1 Shares") with a nominal value of one Penny Sterling (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class E 2 shares (the "Class E 2 Shares" together with the Class E 1 Shares referred as to the "Class E Shares") with a nominal value of one Penny Sterling (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class F 1 shares (the "Class F 1 Shares") with a nominal value of one Penny Sterling (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class F 2 shares (the "Class F 2 Shares" together with the Class F 1 Shares referred as to the "Class F Shares") with a nominal value of one Penny Sterling (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class G 1 shares (the "Class G 1 Shares") with a nominal value of one Penny Sterling (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class G 2 shares (the "Class G 2 Shares" together with the Class G 1 Shares referred as to the "Class G Shares") with a nominal value of one Penny Sterling (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class H 1 shares (the "Class H 1 Shares") with a nominal value of one Penny Sterling (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class H 2 shares (the "Class H 2 Shares" together with the Class H 1 Shares referred as to the "Class H Shares") with a nominal value of one Penny Sterling (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and sixteen (7,222,216) class I 1 shares (the "Class I 1 Shares") with a nominal value of one Penny Sterling (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- three million ninety-five thousand and four (3,095,004) class I 2 shares (the "Class I 2 Shares" together with the Class I 1 Shares referred as to the "Class I Shares") with a nominal value of one Penny Sterling (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and

- seven million one hundred thirty-six thousand nine hundred and forty-four (7,136,944) class J shares (the "Ratchet Shares") with a nominal value of one Penny Sterling (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

5.2 Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are transferable in accordance with the provisions of applicable law.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and board minutes, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

**Art. 8. Management Powers, Binding Signatures.** The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of

incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

**Art. 9. Liability Managers.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

**Art. 10. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 11. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 12. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

**Art. 13. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 14. Distributions.** Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

*Third resolution*

It is resolved to confirm the appointment of the following persons as managers of the Company with effect as of the date hereof and for an unlimited duration:

Name	professional or private Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Danielle Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Manager	9 <sup>th</sup> January 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Alexander Francis Stewart Leslie	Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG	Manager	13 December 1979	London (UK)
Marc Lamberty	4 Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Manager	10 October 1977	Wittlich (Germany)

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1.100.- .

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE DOUZE,

LE TRENTE ET UNIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT,

par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

la société CCM Pharma UK Limited, une limited company constituée en Angleterre et au Pays de Galles, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG England, et enregistrée auprès du Registrar of Companies for England & Wales sous le numéro 8169596 (l'«Associé Unique»), associé unique de Midas Equityco S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 148.361 et constituée le 11 septembre 2009 suivant acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2046, du 19 octobre 2009; représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, suivant procuration du 31 août 2012 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, du 6 juillet 2012, publié au Mémorial numéro 2064 du 21 août 2012.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient l'intégralité des quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-onze mille sept cent quarante-huit (99.991.748) parts sociales divisées en sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe A 1, trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe A 2, sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe B 1, trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe B 2, sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe C 1, trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe C 2, sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe D 1, trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe D 2, sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe E 1, trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe E 2, sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe F 1, trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe F 2, sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe G 1, trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe G 2, sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe H 1, trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe class H 2, sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent seize (7.222.216) parts sociales de classe I 1, trois millions quatre-vingt-quinze mille quatre (3.095.004) parts sociales de classe I 2 et sept millions cent trente-six mille neuf cent quarante-quatre (7.136.944) parts sociales de classe J.

2. L'Associé Unique se prononce sur l'ordre du jour suivant:

1. Modification de l'année sociale de la Société de sorte qu'il débute le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année; l'année sociale en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2012 se terminera le 31 décembre 2012; modification en conséquence des statuts tel qu'indiqué dans les statuts modifiés et refondus de la Société ci-après;

2. Modification et refonte des statuts de la Société dans leur intégralité (à l'exception de l'alinéa premier de l'article 6 qui deviendra l'alinéa premier de l'article 5 relatif au capital social et aux classes de parts sociales et de l'article 14 qui deviendra l'article 9 relatif à l'indemnisation des gérants) essentiellement sous la forme annexée à la procuration relative à cette résolution de l'associé unique (avec ces modifications tel que le mandataire en question le juge approprié);

3. Confirmation de la nomination de Mme Danielle Arendt-Michels, M. Alexander Francis Stewart Leslie et M. Marc Lamberty en tant que gérants de la Société avec effet à compter de la date des présentes et pour une durée illimitée;

Après délibération l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il a été décidé de modifier l'année sociale de la Société de sorte qu'il débute le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Il a ensuite été décidé que l'année sociale en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2012 se terminera le 31 décembre 2012.

Il a donc été décidé de modifier les statuts tel qu'indiqué dans les statuts modifiés et refondus de la Société ci-après afin de refléter la résolution ci-avant.

#### *Deuxième résolution*

Il a été décidé de modifier et de refondre les statuts dans leur intégralité (à l'exception de l'ancien article 6 qui deviendra l'article 5 relatif au capital social et aux classes de parts sociales et de l'article 14 qui deviendra l'article 9 relatif à l'indemnisation des gérants de la Société) comme suit:

### STATUTS MODIFIÉS ET REFONDUS

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Midas Equityco S.à r.l.» (la «Société») et est régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, titres de créance et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, la Société peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties ou valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans la réalisation et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant de la manière requise en matière de modification de statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger, se sont produits ou sont sur le point de se produire, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, indépendamment du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée, par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

#### **Art. 5. Capital souscrit.**

5.1 Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent dix-sept livres sterling et quarante-huit pence (GBP 999.917,48) qui est divisé en:

- sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe A 1 (les «Parts Sociales de Classe A 1») d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;



- trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe A 2 (les «Parts Sociales de Classe A 2») et avec les Parts Sociales de Classe A 1 les «Parts Sociales de Classe A») d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe B 1 (les «Parts Sociales de Classe B 1») d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe B 2 (les «Parts Sociales de Classe B 2») et avec les Parts Sociales de Classe B 1 les «Parts Sociales de Classe B») d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe C 1 (les «Parts Sociales de Classe C 1») d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe C 2 (les «Parts Sociales de Classe C 2») et avec les Parts Sociales de Classe C 1 les «Parts Sociales de Classe C») d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe D 1 (les «Parts Sociales de Classe D 1») d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe D 2 (les «Parts Sociales de Classe D 2») et avec les Parts Sociales de Classe D 1 les «Parts Sociales de Classe D») d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe E 1 (les «Parts Sociales de Classe E 1») d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe E 2 (les «Parts Sociales de Classe E 2») et avec les Parts Sociales de Classe E 1 les «Parts Sociales de Classe E») d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe F 1 (les «Parts Sociales de Classe F 1») d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe F 2 (les «Parts Sociales de Classe F 2») et avec les Parts Sociales de Classe F 1 les «Parts Sociales de Classe F») d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe G 1 (les «Parts Sociales de Classe G 1») d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe G 2 (les «Parts Sociales de Classe G 2») et avec les Parts Sociales de Classe G 1 les «Parts Sociales de Classe G») d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe H 1 (les «Parts Sociales de Classe H 1») d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe H 2 (les «Parts Sociales de Classe H 2») et avec les Parts Sociales de Classe H 1 les «Parts Sociales de Classe H») d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent seize (7.222.216) parts sociales de classe I 1 (les «Parts Sociales de Classe I 1») d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois millions quatre-vingt-quinze mille quatre (3.095.004) parts sociales de classe I 2 (les «Parts Sociales de Classe I 2») et avec les Parts Sociales de Classe I 1 les «Parts Sociales de Classe I») d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées; et
- sept millions cent trente-six mille neuf cent quarante-quatre (7.136.944) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales Ratchet») d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Toute prime d'émission est distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont transférables conformément aux dispositions de la loi applicable.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas être associés.

Ils sont nommés et révoqués à la simple majorité des voix exprimées par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment.

Dans le cas où il y a plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à cette réunion de s'entendre et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également se tenir par conférence téléphonique uniquement. La participation à ou la tenue d'une réunion

par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être mentionnées dans l'avis de convocation. Il est possible de passer outre cet avis de convocation si chaque gérant l'approuve par écrit, câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil devant être tenue à une heure et un lieu déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des voix exprimées par les gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, câble ou télécopie, ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution adoptée. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux du conseil, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiés comme faisant foi ou un extrait peut être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

**Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures autorisées.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus afin de gérer les affaires de la Société et d'autoriser et/ou exécuter tout acte de disposition et d'administration qui rentrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale seront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présentes.

La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de gérant unique, et par la signature de deux gérants, en cas de conseil de gérance. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un gérant unique), ou le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

**Art. 9. Responsabilité des Gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les frais raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en rapport avec toute action, poursuite ou procédure auxquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité actuelle ou passée de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société dont la Société est un associé ou un créancier et par laquelle il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), exception faite des cas où sa responsabilité est engagée dans une telle action, poursuite ou procédure, pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telles que décrites ci-dessus. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels ce Gérant ou fondé de pouvoir pourrait prétendre.

**Art. 10. Droits de vote de l'associé.** Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives. Il détient un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

**Art. 11. Assemblées de l'associé.** Les décisions prises par les associés sont adoptées par écrit dans les formes et à la majorité (aux majorités) prévue(s) par la loi luxembourgeoise en matière de sociétés commerciales (dans les limites prévues par la loi) ou aux assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis envoyé par courrier recommandé aux associés à leur adresse indiquée dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans avis préalable.

En cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après l'approbation de la majorité conformément à la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve que les exigences de majorité soient remplies, à la date fixée dans les présentes). Toute résolution écrite adoptée à l'unanimité à tout moment et sans avis de convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront adoptées valablement si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou à la première résolution écrite, les associés devront être convoqués ou consultés une deuxième fois, par courrier recommandé, et les décisions devront être adoptées à la majorité des voix exprimées,



indépendamment de la portion du capital représentée. (ii) Toutefois, les décisions concernant la modification des statuts sont prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant la modification de la nationalité de la Société doivent être prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où et tant que la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 11h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12. Année sociale.** L'année sociale commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois décembre de la même année.

**Art. 13. Etats financiers.** Chaque année, à la fin de l'exercice comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Les états financiers sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 14. Distributions.** Il sera prélevé sur le bénéfice net de la Société cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant issu du compte prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15. Dissolution.** Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui peuvent mais ne doivent pas être associés et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 16. Associé Unique.** Lorsque, et tant qu'un seul associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société sera une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 17. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### Troisième résolution

Il a été décidé de confirmer la nomination des personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet à partir de la date des présentes et pour une durée illimitée:

Nom	Adresse professionnelle ou privée	Titre	Date de naissance	Ville et pays de naissance
Danielle Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Gérant	9 janvier 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Alexander Francis Stewart Leslie	Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG	Gérant	13 décembre 1979	Londres (Royaume Uni)
Marc Lamberty	4 Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Gérant	10 octobre 1977	Wittlich (Allemagne)

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 1.100.- .

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de ce procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 04 septembre 2012. Relation: RED/2012/1148. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 septembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012116538/530.

(120156958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Herald Osnabrück S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.931.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte de la décision du seul associé de la Société prise le 11 Septembre 2012:

- Les comptes de la liquidation, le rapport de liquidation et du rapport du commissaire aux comptes sont approuvés
- Les gestionnaires, le liquidateur et le commissaire aux comptes sont libérés de leurs fonctions.
- La liquidation est clôturée.
- Les fichiers de la Société sont conservés au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg pour une durée minimale de cinq ans
- L'actionnaire unique donne tous pouvoirs à Sarah Derengowski d'entreprendre toute action, de signer tous les documents et d'effectuer toutes les formalités requises par le Registre de Commerce de Luxembourg

Fait au Luxembourg, 11 September 2012.

Référence de publication: 2012116447/19.

(120157449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Weisen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 14.583.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à FOETZ, rue du Brill, 11 le 1<sup>er</sup> juin 2012*

Nomination statutaires.

L'assemblée prend acte de la démission de Messieurs Louis MARTIN et Vincent DESCOURS en tant qu'administrateurs.

En remplacement de ceux-ci, l'assemblée nomme Messieurs Olivier HALLER et Alain DEMMEL en tant que nouveaux administrateurs, pour un terme de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2015.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Adrien SEGANTINI vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce 1<sup>er</sup> juin 2012.

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Adrien SEGANTINI, pour un terme de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2015.

Le mandat de commissaire-réviseur de PricewaterhouseCoopers représenté par Monsieur Philippe PIERARD, vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2012.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, route d'Esch, 400 à L-1014 Luxembourg, représenté par Monsieur Philippe PIERARD, en tant que réviseur d'entreprises pour une nouvelle période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

En conséquence des décisions susvisées, la composition du Conseil d'administration de la société, se présente dorénavant comme suit:

Monsieur Olivier HALLER, administrateur délégué, avec adresse professionnelle à B-6040 JUMET, Zoning Industriel, 4<sup>ème</sup> rue, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Monsieur Adrien SEGANTINI, administrateur, avec adresse professionnelle à B-6061 MONTIGNTES-SUR-SAMBRE, rue de l'Espérance, 84, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Monsieur Alain DEMMEL, administrateur, avec adresse professionnelle à B-6040 JUMET, Zoning Industriel, 4<sup>ème</sup> rue, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

PricewaterhouseCoopers, représenté par Monsieur Philippe PIERARD, réviseur d'entreprises, ayant son siège à L-1014 Luxembourg, route d'Esch, 400, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Le 1/06/2012.

Pour extrait conforme

Olivier HALLER

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2012116710/35.

(120156719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**HED, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 87.571.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29.06.2012 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 1 an le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs CHARLIER Alain, 8, Grand'Rue, L-9905 TROISVIERGES et ZEIMET Jean-Bernard, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant qu'administrateurs B, Monsieur JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur A et la société LATIS S.A. 29 Avenue de la Porte-Neuve, L- 2227 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2013

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012116451/17.

(120156704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Hogshead S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 170.480.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé unique de la Société, à savoir Kilderkin S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, détentrice de 100 parts sociales de Hogshead S.à r.l., a cédé la totalité des parts sociales, en date du 29 août 2012, à Resolution III Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Le Gérant*

Référence de publication: 2012116456/16.

(120157039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Indoc Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 33.279.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 septembre 2012*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Achim KLENNERT, directeur, demeurant Hillside House 17, Empire Road, Parktown, 2193 Johannesburg, South Africa, Président;
- Monsieur Mahomed AKOOB, directeur, demeurant Hillside House 17, Empire Road, Parktown, 2193 Johannesburg, South Africa;
- Monsieur Louis Emmanuel NG CHEONG TIN, directeur, demeurant Appt 1203, Orchard Tower, St Jean Road, Quatre Bornes, Mauritius.

Est nommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116460/21.

(120157118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Iremis Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.060.

—  
*Extrait des résolutions de l'Associé Commandité de la Société prises le 17 août 2012*

L'Associé Unique de la Société (OCM Luxembourg EPOF II SARL, B133551) a décidé de nommer:

- Mr Jean-Luc Laloë, né le 18 janvier 1951 à Paris (France) ayant son adresse au 4, Welford Place, Wimbledon, London SW19 5AJ

- Mr Tom Ehret, né le 10 mars 1952 à Mulhouse (France) ayant son adresse au 31, rue de Verneuil, 75007 Paris

Comme gérants de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Iremis Luxembourg Holdings SARL

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2012116467/17.

(120157044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Immo Foire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 127.782.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2012*

L'assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises avec effet immédiat, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes 2011:

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, R.C.S. Luxembourg B 65 477, ayant son siège social au 400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012116473/13.

(120156722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Industeam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck I.

R.C.S. Luxembourg B 48.582.

—  
Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 juin 2012 que l'assemblée des actionnaires décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Thierry Franceschetti, Gilbert Maire et René Franceschetti.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de la société FIDEWA AUDIT S.A.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012116483/16.

(120156948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**MAS International, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.698.560,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 110.690.

Le capital social de la Société représenté par 106.160 parts sociales de EUR 16 chacune est dorénavant réparti comme suit:

- Stewart KAM CHEONG, né à Port Louis (Ile Maurice), le 22 juillet 1962, demeurant à L-6137 Junglinster, 35, Val de l'Ernz, détenteur de 54.000 parts sociales;
- M GROUPE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, immatriculée au RCS Luxembourg B 110691, détentrice de 23.792 parts sociales;
- HGS Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, immatriculée au RCS Luxembourg B 144473, détentrice de 10.616 parts sociales;
- PI FINANCES, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, établie à F-71880 Châtenoy le Royal, 1, rue de Varennes, Zone Verte, immatriculée au RCS Chalon sur Saône 509 590 261, détentrice de 13.850 parts sociales;
- Joachim WEIL, né à Hofheim am Tanus (Allemagne), le 17août 1953, demeurant à D-61462 Königstein, 8, Altkönigstrasse, détenteur de 2.310 parts sociales;
- Yin KAM CHEONG, né à Port Louis (Ile Maurice), le 28 juillet 1964, demeurant à MU-Beau Bassin, 173, route Royale, détenteur de 1.062 parts sociales;
- Jimmy HOW SAW KENG, né à Port Louis (Ile Maurice), le 10 décembre 1974, demeurant à MU-Port Louis, 36A, Volcy Pougnet St., détenteur de 530 parts sociales.  
Munsbach, le 12 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116546/25.

(120157056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

**Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 71.013.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 30 juillet 2012*

1. La société anonyme H.R.T. Révision S.A. a démissionné de ses fonctions de commissaire.
2. La société anonyme FIDEWA-CLAR S.A., R.C.S. Luxembourg B 165 462, avec siège social à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, a été nommée aux fonctions de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour INDUSTRIE MAURIZIO PERUZZO - IMP S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012116484/16.

(120156761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

**International Textile Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 41.846.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 septembre 2012*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Giovanni VIANI, directeur de banque, demeurant professionnellement au 29, boulevard Georges-Favon, 1204 Genève, Suisse.
- MIAKUNAL S.A., 116 Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116488/20.

(120157086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**New NIBC Luxembourg S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.099.

—  
*Extrait des résolutions des gérants du 29 juin 2012*

En vertu des résolutions des gérants de la société signées en date du 29 Juin 2012, la société a procédé au rachat d'un total de 35,882,349 parts sociales de classe J réparties de la manière suivante:

- 30,787,441 parts sociales de classe J à New NIB Partners L.P.
- 542,732 parts sociales de classe J à NIB Special Investors III L.P.
- 3,333,350 parts sociales de classe J à New NIB Partners II L. P.
- 1,218,826 parts sociales de classe J à NIB Special Investors V L.P.

Luxembourg, le 12 Septembre 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012116567/18.

(120156830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**I.P.B. s.à r.l., Irish Public Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 15, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 47.992.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012116489/11.

(120157257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**IVG EuroSelect The Square Verwaltungsgesellschaft bürgerlichen Rechts, Société Civile.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg E 3.954.

—  
*Extrait des décisions prises par les associées en date du 30 août 2012*

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante.

2. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née le 10 novembre 1975 à Caracas (Venezuela), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12.9.2012.

Pour extrait sincère et conforme

IVG EuroSelect The Square Verwaltungsgesellschaft bürgerlichen Rechts

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012116493/16.

(120156764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Kaiserhof International S.à r.l, Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.527.

—  
*Résolution 1.*

Cession de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts datée du 22 mai 2012 que Seline Finance cède 99 parts sociales de la société Kaiserhof International Sàrl à Stichting Administratiekantoor DUAD,

Et

Il résulte d'une cession de parts datée du 22 mai 2012 que Seline Management cède 1 part sociale de la société Kaiserhof International Sàrl à Stichting Administratiekantoor DUAD.

Suite à ces 2 cessions, Stichting Administratiekantoor DUAD détient 100 % des parts sociales (100 parts sociales) de la société Kaiserhof International Sàrl.

*Résolution 2.*

Changement d'administrateur / gérant

Est révoqué le mandat de Monsieur Jan Herman van Leuvenheim en tant que gérant unique avec effet immédiat;

Est confirmé les nominations de Mr. Rob Drieduite et Mr. Gerard Ossevoort en tant que nouveaux gérants, les deux avec adresse professionnelle, 6 Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

*Résolution 3.*

Changement d'adresse siège social

Le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 6, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012116500/27.

(120156779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Rea Haus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.408.

—  
L'an deux mil douze, le trente et unième jour du mois d'août.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1° Monsieur Pierre BRAJON, commerçant, né à Bari (Italie), le 6 mars 1951, demeurant à L-6942 Niederanven, 57, Mielstrachen;

2° La société à responsabilité limitée AREA PROMOTIONS S.à r.l. , avec siège social à L-8010 Strassen, 224, Route d'Arlon, enregistré au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 54.941, représenté par ses deux gérants à savoir Monsieur Bernard Olmedo, commerçant, demeurant à L-2124 Luxembourg, 10, Rue des Maraichers et Monsieur Gilbert THIBO, commerçant, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall,

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée «REA HAUS S.à r.l.», ayant son siège social à L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 58.408 (ci-après nommée la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 février 1997, publié au Mémorial C numéro 319 du 24 juin 1997, modifié suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 171 du 23 mars 1998.

Monsieur Pierre BRAJON, prénommé sous 1°, déclare par les présentes céder, gratuitement, une (1) part sociale qu'il détient dans la société REA HAUS S.à r.l. à la société, AREA PROMOTIONS S.à r.l., prénommée sous 2°, représenté comme dit ci-avant, qui accepte expressément, et qui s'engage à reprendre tout passif éventuel de la société.

Ensuite, Monsieur Bernard Olmedo et Monsieur Gilbert Thibo, en leur qualité de gérants de la Société, déclarent accepter la susdite cession de parts au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Les comparants déclarent que les cent (100) parts sociales de la société REA HAUS S.à r.l. sont désormais détenues comme suit:

La société AREA PROMOTIONS S.à r.l., prénommée,



Cent parts sociales . . . . .	100
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Ensuite, le comparant sous 2<sup>o</sup>, agissant en sa qualité d'associé unique de la société REA HAUS S.à r.l., a prit les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide, suite à la susdite cession de parts, de modifier l'article 6 des statuts qui se lira comme suit:

**Art. 6.** «Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-trois virgule quatre-vingt-quatorze euros (123,94 EUR) chacune.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee à L-8010 Strassen, 224, Route d'Arlon.

*Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'associé unique décide de modifier l'article 2 (alinéa 1<sup>er</sup>) des statuts:

**Art. 2. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** "Le siège social est établi dans la commune de Strassen."

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bernard Olmedo, Gilbert Thibo, Pierre Brajon, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 septembre 2012. LAC / 2012/ 41301. Reçu 75.-€.

*Le Receveur ff. (signé):* Carole Frising.

- Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116622/58.

(120156951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

**Kalia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 58.703.

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenu le quatorze mai 2012 que:

*Unique résolution*

A l'unanimité des voix, le Conseil d'administration décide le transfert du siège social de la société KALIA SA de L-3450 Dudelange, 28 rue du commerce à L-3562 Dudelange, 21 rue Schiller

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012116501/12.

(120156804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

**LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 395.460,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.658.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 31 août 2012 que Monsieur Christophe Printz a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2012116503/14.

(120156873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Anthony Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 50.500.

—  
*Résolution 1.*

*Changement d'administrateur/administrateur-délégué/Gérant*

Est révoqué le mandat de Monsieur Jan van Leuvenheim en tant que administrateur et administrateur-délégué avec effet immédiat;

Sont révoqué les mandats de Seline Finance Ltd et Seline Management Ltd en tant que administrateurs avec effet immédiat;

Est confirmé les nominations de Mr. Rob Drieduite, Mr. Gerard Ossevoort et Citadelle Corporate Services Sarl en tant que nouveaux administrateurs, les trois avec adresse professionnelle, 6 Rue Henri M. Schnadt, L- 2530 Luxembourg.

Est confirmé la nomination de Mr. Gerard Ossevoort en tant que nouveau administrateur-délégué avec adresse professionnelle, 6 Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

*Résolution 2.*

*Changement De commissaire aux Comptes*

Est révoqué le mandat de CRT Register International SA en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat;

Est confirmé la nomination de Oxford Tax Advisory SA en tant que nouveau commissaire aux comptes avec adresse professionnelle, 6 Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

*Résolution 3.*

*Changement d'adresse siège social*

Le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 6, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012116790/28.

(120157396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

---

**LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 715.420,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.204.

—  
Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 31 août 2012 que Monsieur Christophe Printz a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012116504/14.

(120156872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**LaSalle UK Ventures Property 10, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 26.460,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.223.

—  
Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 31 août 2012 que Monsieur Christophe Printz a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012116505/14.

(120156877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**LaSalle UK Ventures Property 11, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 364.120,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.224.

---

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 31 août 2012 que Monsieur Christophe Printz a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012116506/14.

(120156876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Lex Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.494.

---

*Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration du 12 Septembre 2012*

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration lors de sa réunion du 12 Septembre 2012 que:

- l'adresse de la société Lex Holdings S.A. sera transférée au 39, avenue Monterey L-2163 Luxembourg avec effet au 6 Juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012116515/12.

(120157214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**LaSalle UK Ventures Property 12, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 304.520,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.096.

---

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 31 août 2012 que Monsieur Christophe Printz a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012116507/14.

(120156875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**RIRED S.A., Robelco International Real Estate Developments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.442.

---

*Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale du 30 août 2012*

*Conseil d'administration*

L'assemblée générale a accepté la démission de son mandat d'administrateur de la société ARTALES SàRL.

Est nommé administrateur A en remplacement de l'administrateur démissionnaire jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2018, JOSTI NV, avec siège social Avenue du Port 86C boîte 103 à 1000 Bruxelles, Belgique.

Suite à ces décisions le conseil d'administration en fonction se compose comme suite:

INTERGERIM S.A., Havenlaan 86C bte 103 à B-1000 Bruxelles, administrateur B jusqu'à l'assemblée générale de 2013;

INTER REAL ESTATE TRUSTY SCA., Havenlaan 86C bte 103 à B-1000 Bruxelles, administrateur B; jusqu'à l'assemblée générale de 2013;

MANGEN Fons, réviseur d'entreprises, 147 rue de Warcken à L-9088 Ettelbruck, administrateur A; jusqu'à l'assemblée générale de 2013;

JOSTI NV, Avenue du Port 86C bte 103 à B- 1000 Bruxelles, administrateur A jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2018..

INTERGERIM S.A.

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012116625/23.

(120157095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

### **LaSalle UK Ventures Property 13, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 277.260,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.079.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 31 août 2012 que Monsieur Christophe Printz a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012116508/14.

(120156874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

### **LaSalle UK Ventures Property 4, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 342.400,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.342.

Il résulte d'une résolution des associés prise en date du 31 août 2012 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Monsieur Christophe Printz, démissionnaire, avec effet au 31 août 2012:

- M. Jean-Paul Vignac, demeurant professionnellement 29 rue de Berri, 75008 Paris, France, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012116509/16.

(120156870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

### **Lieb S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.451.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil de surveillance de la société tenue le 6 septembre 2012*

- La démission de Monsieur Bruno Bloch de son mandat de Membre et Président du Directoire, est acceptée avec effet immédiat.

- Monsieur Alain Renard, employé privé, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), demeurant au 17, rue D. Eisenhower, L-8321, Olm, Grand-duché de Luxembourg, est nommé Membre du Directoire en remplacement de Monsieur Bruno

Bloch, démissionnaire de son mandat de Membre du Directoire. Monsieur Alain Renard exercera ces fonctions jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en l'an 2014.

- Monsieur Michel Lomzik, employé privé, né le 31 décembre 1976 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg, est nommé Membre du Directoire pour une durée allant jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Certifié sincère et conforme

LIEB S.A.

M. LOMZIK / A. RENARD

*Membre du Directoire / Membre du Directoire*

Référence de publication: 2012116519/24.

(120156967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**LaSalle UK Ventures Property 6, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 99.760,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.331.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 31 août 2012 que Monsieur Christophe Printz a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012116511/14.

(120156881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**GETS Marketing Company, Société Coopérative.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 33.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012117489/10.

(120158493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

---

**GETS Marketing Company, Société Coopérative.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 33.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012117490/10.

(120158497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

---